M. le président proclame le résultat du scrutin sur l'amendement de M. Duval. Par 314 voix, contre 171, le chapitre 6 est adopté; en conséquence, l'amendement est rejeté.

Les articles suivants, jusqu'à l'art. 17 inclusivement, sont successivement adoptés.

Les fonds secrets

M. Carret (Savoie), propose la suppression du chapitre 18 (dépenses secrètes de sûreté publique.)

Il demande si les fonds secrets ne servent pas à soutenir les candidatures ministérielles. Il affirme que le ministre de l'intérieur subventionne certains journaux avec ces mêmes fonds. Trois cent cinquante mille francs sont donnés par an à la presse départementale et cinquante mille à la presse de Paris.

L'orateur ne se fait pas illusion sur le sort réservé à son amendement; mais il espère que son discours dépassera les bancs de la Chambre et sera entendu par les électeurs. (Applaudissements à gauche.)

Voix aux centre: Ne répondez pas.

M. Andrieux déclare que le contrôle fait absolument défaut pour les dépenses secrètes.

On dit que le ministre avait fait des économies sur ce chapitre; pourquoi ces économies ne se traduisent-elles pas par une réduction de crédit?

L'orateur ne doute pas que les fonds secrets ne doivent servir à combattre les candidats indépendants aux prochaines élections.

M. Waldeck-Rousseau soutient qu'il est impossible d'assurer le service de la sûreté publique si on exige les comptes secrets dont le ministre de l'intérieur ne peut rendre compte qu'au chef de l'Etat; celui-ci doit seul avoir le droit de contrôler l'emploi des fonds secrets.

M. Pradon demande que le contrôle des fonds secrets soit attribué à la commission du budget. Exclamations au centre).

M. Andrieux insiste pour la suppression des fonds secrets.

Le chapitre 18 est adopté par 308 voix, contre 194, sur 502 votants.

On demande le renvoi à demain.

Le renvoi n'est pas prononcé.

Les chapitres 19 et suivants jusq'à 29 sont adoptés.

La droite proteste contre la continuation de la séance, et demande un scrutin public sur le chapitre 29, mais le quorum n'étant pas atteint, le scrutin sera recommencé demain.

Sur la demande de M. Des Roys la Chambre décide que les noms des députés qui ont pris part au vote seront publiés à l'*Officiel*.

La séance est levée. — Séance demain à 9 heures.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

L'ARRIMAGE DU COTON AUX ETATS-UNIS. — L'*Association maritime* de la Nouvelle-Orléans vient d'adopter un règlement à l'usage des inspecteurs chargés de surveiller, dans ce port, l'embarquement du coton. Ces nouvelles dispositions permettront une diminution sensible sur le prix des frets.

Il s'agit, comme cubage, d'un type uniforme ne pouvant être inférieur à 22 *livres anglaises* 1/2 par mètre cube, mesuré sur le quai, le long du bord. Les inspecteurs ont le droit de refuser tout emballage non conforme à ces mesures. Chaque balle ne doit avoir pas plus de six liens, placés à égale distance l'un de l'autre, les derniers n'étant pas à plus de quatre pouces de l'extrémité de la balle.

Les inspecteurs ont également mission de refuser toute balle non serrée (*spungy*) ou mal confectionnée. Comme largeur et épaisseur, les balles seront mesurées sur les liens et de bout à bout comme longueur. Pour le service de ce contrôle, l'Association perçoit 1 cent par balle. Le règlement est entré en vigueur depuis le 1er décembre.

L'ALLEMAGNE au MAROC. — D'après un rapport consulaire anglais, le commerce allemand cherche à prendre pied dans ce pays.

Il n'existe, il est vrai, à Tanger, qu'une seule maison de commerce de cette nationalité, mais le chiffre de ses affaires va sans cette grandissant. En 1882, il est entré seulement dans ce port 3 vaisseaux allemands représentant 2 332 tonneaux, mais en 1883, on en relève 12 représentant 8,951 tonneaux. Ces navires viennent de Hambourg et transportent principalement des bougies, des vêtements, des cotonnades, des comptoirs en fer forgé, des machines, du sucre concassé, de la bière et des spiritueux.

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR LE COMMERCE FRANÇAIS D'EXPORTATION. — La Société d'encouragement pour le commerce français d'exportation, croit devoir fixer de nouveau le public sur son but et ses moyens d'action, afin d'éviter toute confusion dans l'esprit de ceux qui font appel à son intervention.

Cette Société n'a ni la pensée ni les moyens de se substituer à l'initiative individuelle. C'est donc vainement que l'on s'adresse à elle pour fonder des établissements à l'étranger, pour s'y assurer des emplois et des représentations, ou pour obtenir de commandites et des avances de capitaux.

Sa mission se borne à encourager les *jeunes Français* disposés à chercher par *eux-mêmes* une situation meilleure sur les marchés des colonies et de l'étranger.

Elle leur donne toutes les indications dont elle peut disposer, et les recommande tant à ses correspondants qu'aux Chambres de commerce locales et aux représentants officiels de la France; elle accorde enfin des passages gratuits ou des subsides momentanés à ceux qui n'auraient pas de ressources suffisantes pour faire face aux frais de voyage et de premier séjour.

Pour obtenir la recommandation ou l'aide pécuniaire de la Société d'encouragement, les candidats ont *à justifier de titres suffisants*.

Dans leurs demandes, ils doivent donner des indications exactes sur leur âge et leur situation au point de vue du service militaire, indiquer les langues étrangères dont ils ont la pratique; déterminer le pays où ils désirent se rendre, et spécifier les antécédents ou les références de nature à motiver, de leur part, le choix de telle ou telle destination.

Les postulants qui habitent Paris, devront se présenter au siège de la Société pour y être entendus personnellement; ceux qui résident en province auront à s'adresser aux Chambres de commerce de leurs circonscriptions, pour en obtenir un avis favorable.

Dans ces conditions seulement, il sera possible à la Société de donner satisfaction aux intéressés et de faciliter en même temps à notre commerce national le recrutement d'hommes recommandables et résolus, qui puissent lui rendre d'utiles services à l'extérieur.

Observations météorologiques. — *Paris, 17 décembre* — La pression barométrique est de 765 à Boulogne; 766 à Lyon; 767 à Brest.. — Baisse du baromètre au sud de l'Europe, 2mm sur Biarritz, 4 Perpignan, 5 Nice. — Vent d'ouest-sud-ouest. — Temps probable: vent d'entre sud et ouest, ciel couvert et pluvieux. — Température douce.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Sous ce titre la politique dans les élections, le *Progrès du Nord* publie un article dont voici quelques passages que nous publions sans commentaires.

« L'élection sénatoriale doit être essentiellement économique, ma candidature n'a aucune signification politique » telle est l'opinion extraordinaire que nous avons entendue exposer dernièrement dans une assemblée composée en grande partie d'hommes politiques.

C'est une théorie nouvelle et qui ne manque pas d'une certaine étrangeté. Rayer d'un seul mot toutes les attributions politiques du Sénat pour ne lui réserver que la discussion des lois dites d'affaires, c'est transformer la Chambre haute en Chambre de commerce et faire une révision de la constitution, beaucoup plus radicale que celle qui a été proposée par les membres les plus avancés de l'Extrême-Gauche.....

La politique est trop intimement liée à tous nos intérêts pour qu'on puisse ainsi la bannir de propos délibéré, c'est la charpente osseuse des sociétés et c'est montrer beaucoup de naïveté, ou de confiance dans la naïveté des autres, que de laisser supposer un seul instant qu'on peut s'en passer. »

Le même journal a reçu la communication suivante:

Le « Cercle républicain » d'Esquermes,
Considérant:

Que M. Géry Legrand, maire de Lille, que sa fidélité aux principes républicains, qu'il a toujours défendus énergiquement, désignaient naturellement pour succéder, au Sénat, à M. Dutilleul, s'est désisté en présence d'une candidature agricole, admise en principe par une assemblée préparatoire d'électeurs sénatoriaux;

Que M. Macaret n'a d'autre mérite, aux yeux des électeurs républicains, que ses connaissances spéciales en agriculture;

Que M. Auguste Potié, conseiller général, outre qu'il possède des connaissances tout aussi étendues, est connu de tous pour la sincérité de ses opinions démocratiques;

Qu'il y a lieu de tenir compte des intérêts du parti républicain sans sacrifier ceux économiques;

Que M. Potié réunit toutes les conditions nécessaires pour être le zélé défenseur de ces deux principes;

Déclare se rallier franchement à la candidature de M. Potié, et engage les délégués électeurs à voter tous pour ce candidat dont les idées libérales sont incontestables.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Conseil municipal. — Voici l'ordre du jour de la séance du conseil municipal qui aura lieu vendredi 19 décembre, à sept heures et demie du soir:

Gare du chemin de fer du Nord à Roubaix; reconstruction. — Vœu émis en ce sens par le conseil général du Nord. — Chemin de fer du Nord; demande de construction d'une passerelle entre les rues de l'Alma et de l'Ouest. — Création d'un port au Sartel. — Voirie municipale. — Rue Saint-Jean; demande de classement et de mise en viabilité. — Voirie municipale. — Rue Descartes; demande de construction d'un aqueduc. — Voirie municipale. — Rue de l'Industrie; demande de classement et de mise en état de viabilité. — Voirie municipale. — Mise en adjudication de la fourniture de l'huile et du pétrole nécessaire à l'éclairage de 1885. — Voirie municipale. — Cessions et rétrocessions de parcelles par voie d'alignement. — Mise en adjudication de la fourniture du charbon destiné au chauffage des établissements communaux pendant les années 1885-1886.

Complément d'installation du gaz à l'école communale de garçons de la rue Turgot. — Ecole de la rue des Arts; règlement de la mitoyennete (2e partie). — Création d'un emploi de vicaire à l'école Sainte-Elisabeth. — Demandes de bourses ou de subsides dans divers établissements d'instruction. — Demande de subside formée par le Comité directeur de l'hôpital et du dispensaire français de Londres. — Demande de secours formée par la veuve Verfaille, née à Waegenaëre. — Comité des Crèches. — Demande de crédit en vue de la création d'une crèche dans le quartier Saint-Joseph. — Construction, à l'Hôtel-Dieu, d'un pavillon isolé pour les varioleux. — Sociétés de musique. — La société l'*Union des Trompettes*, demande de subvention. — Le *Club Nautique*, demande de subvention.

Demande de subsides formée par la fédération des sociétés de pêche. — Commission d'exploration de l'Espierre; désignation des membres. — Cadastre. — Demande d'un crédit pour la reliure et l'entoilage des atlas. — Assurance des bâtiments communaux, condition publique. Assurance des bâtiments communaux, église du St-Sépulcre. — Commission d'assainissement des logements insalubres; homologation de 21 rapports. — Mont-de-Piété de Roubaix. — Exercice 1884; 1er semestre, gestion de M. Dutilleul-Lorthiois. — Service médical de nuit et accouchement des femmes indigentes; fonctionnement du service

Rapports des commissions. — Homologation de la réception définitive des travaux de construction d'une école maternelle, boulevard de Strasbourg. — Service vicinal. — Création de ressources pour 1885. — Pose de bordures de la rue de la Gare. — Réception définitive. — Acquisition d'une partie des mobiliers scolaire et personnel necessaires pour l'école de garçons de la rue des Arts. — Cours d'adultes, d'apprentis et de coupe. — Création d'un hôpital maritime pour les enfants malades, scrofuleux ou rachitiques; propositions de M. le préfet du Nord. — Demandes de bourses et de subsides dans divers établissements d'instruction. — Société française de secours aux blessés militaires. — Complément de l'outillage des ateliers professionnels de l'Institut Turgot.

Mont-de-Piété; budget de 1885. — Octroi; demande de restitution des droits formée par M. Boutry, entrepreneur à Roubaix. — Hospices de Roubaix; budget primitif de 1885. — Laboratoire municipal; projet de réunion de ce service au laboratoire de la condition publique. Création d'un service de voitures pour transports de blessés ou de malades. — Tramways du département du Nord; demande de substitution définitive de la traction mécanique à la traction animée. — Prolongement de la rue Lacroix; avis du conseil municipal sur l'enquête. — Emprunt de 334,000 fr. à la caisse des écoles. — Budget primitif de 1885.

Le conseil municipal se réunira, dimanche 21 décembre, à midi précis, pour élire les 24 délégués sénatoriaux et les 5 suppléants que la nouvelle loi sur la réforme électorale du Sénat attribue à la ville de Roubaix

Voici la lettre que M. le Maire a adressée à ce sujet à chaque conseiller municipal:

« Roubaix, le 15 décembre 1884.

» Monsieur le conseiller,

» J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien assister à la séance du conseil municipal qui se tiendra à l'Hôtel-de-Ville, le dimanche 21 décembre courant, à midi précis, à l'effet de procéder à l'élection de VINGT-QUATRE délégués sénatoriaux et de CINQ suppléants, *dans les conditions prévues par* le décret présidentiel et l'arrêté préfectoral ci-dessous, ainsi que par la loi du 9 décembre 1884.

» J'appelle votre attention sur les termes de l'article 3 de l'arrêté précité, relatif à la constatation de l'absence des conseillers municipaux empêchés, et je vous prie de vouloir bien m'informer, PAR LETTRE, dans le cas où il vous serait impossible de vous rendre à la séance.

» Veuillez agréer, monsieur le conseiller, l'assurance de ma considération distinguée.

» Le Maire de Roubaix, Julien LAGACHE. »

Dans notre compte-rendu analytique de la séance du 21 novembre, nous avons énuméré les propositions que M. Paul Dazin avait déposées relativement à l'Assistance publique. Nous recevons communication du texte de ces deux propositions.

M. Paul Dazin a demandé:

1° La création de cinq succursales pour la distribution des vivres aux indigents secourus par le bureau de bienfaisance, afin d'éviter à la plupart des déplacements très longs, une perte de temps considérable, et une grande fatigue. Les écoles communales pourraient être utilisées en dehors des heures de classe;

2° Modification dans le service des médicaments accordés aux indigents malades qui se trouvent dans l'obligation de se rendre de chez eux à l'hôpital pour y prendre les médicaments ordonnés par le médecin qui les visite. Il y aurait moyen de s'entendre avec quelques pharmaciens de quartiers différents afin d'éviter aux malades, ou aux personnes qui les soignent, un grand dérangement. Il est inadmissible, par exemple, qu'un malade indigent vienne des Trois-Ponts chercher une ordonnance rue Blanchemaille.

Chambre de commerce. — La Chambre de commerce se réunira à l'Hôtel-de-Ville, le jeudi *18 décembre*, à quatre heures du soir.

Ordre du jour:

1° Question du décreusage au Conditionnement; — 2° Lettre du ministre au sujet de la durée des brevets d'invention; — 3° Question d'un nouvel impôt sur les papiers servant aux emballages des laines, tissus et autres; — 4° Diverses communications importantes.

Cercle horticole. — Dimanche, 21 courant, une conférence *sur l'arboriculture* sera donnée au cercle horticole de Roubaix, par M. le professeur Jaloul.

L'accident du 15 décembre. — L'état de Camille Lequedin ne s'est pas amélioré, et on redoute qu'il ne succombe aux suites de ses brûlures. Par contre, Jules Brenne et Jules Lesrusses sont beaucoup mieux; il est même probable qu'ils ne séjourneront que peu de temps à l'Hôtel-Dieu.

Toutes les victimes de cette catastrophe étaient mariées; Delmotte laisse 4 enfants, Raynaert, 3; Pierre Sabbe n'en avait pas.

M. le Préfet du Nord a fait remettre à M. le commissaire central une somme de 300 francs pour les familles de ces infortunés. M. Léon Allart était assuré contre les accidents. On n'a pas encore pu déterminer d'une façon précise la cause de la crevasse qui s'est produite dans le générateur. M. Lefebvre, ingénieur des mines, a commencé mardi une enquête sérieuse à cet égard: MM. les ingénieurs Cornut et Olry doivent y prêter leur concours.

Le générateur qui s'est fendu avait été posé en 1878, et, selon l'usage, on avait fait l'essai qui avait donné les résultats les plus satisfaisants.

Les dépositions des personnes qui ont pris une part active au sauvetage des victimes, permettent de reconstituer exactement les faits qui ont suivi l'accident.

Au moment où ce dernier est arrivé, un ouvrier, employé à l'échardonnage et nommé Adolphe Desbouvries, se trouvait dans un estaminet situé en face de l'établissement Allart. Entendant le craquement sourd dont nous avons parlé, il comprit immédiatement qu'un malheur s'était produit dans la cave des générateurs et vint chez le concierge en criant: *Un générateur vient de sauter!* La Grand'Rue était pleine de gens qui revenaient du cimetière: saisis d'effroi, tous se réfugièrent à la hâte derrière un pan de mur, dans la crainte d'une nouvelle explosion.

Pendant ce temps, Desbouvries avait pris, dans la loge du concierge, un falot et une courte échelle. Il pénétra par la rue dans la cave, et, le premier, porta secours aux victimes. Ce courageux ouvrier avait déjà retiré trois d'entre elles, quand survinrent ceux dont nous avons déjà signalé le dévouement.

Pierre Sabbe a rendu le dernier soupir en sortant de la cave. Delmotte a été retrouvé sous la chaudière. Ses brûlures étaient affreuses. Transporté chez le concierge, il y est mort au bout de quelques minutes.

Le vol de la rue Vaucanson. — L'instruction de cette affaire se poursuit avec activité. Emile Prouvost, dit le *Marbré*, dont nous avons annoncé l'arrestation, a été transféré mercredi matin à la maison d'arrêt de Lille.

Vols. — Une petite mendiante, que la police a recherchée en vain, a volé des vêtements à la servante d'un estaminet situé non loin du pont du Sartel.

— Un individu légèrement ivre, Paul Vluyghe, était entré hier à l'estaminet du *Tir National*, quai du Canal. Profitant d'une courte absence du cabaretier, il essaya de dévaliser le tiroir du comptoir. Mais des passants, l'ayant aperçu, avertirent immédiatement le cabaretier qui s'est empressé de remettre le voleur entre les mains des agents.

Un détenu de la colonie de Citeaux, Edouard Delattre, né à Flers-lez-Lille, s'évadait le 19 mars dernier. Depuis ce temps, il avait échappé aux recherches de la police et s'était rendu à Roubaix, où il a vécu on ne sait trop comment.

Lundi soir, à neuf heures, à bout de ressources, mourant de faim, vêtu de haillons sordides, il s'est présenté au poste de sûreté en avouant son identité. C'est un jeune homme de 17 ans. Son escapade lui vaudra une aggravation de peine.

Mardi soir, un agent conduisait au poste du 3e arrondissement, un *pochard* qui causait du scandale dans la rue de Babylone. Quelques instants après, survenait un autre *pochard*, qui déclara que le premier était son camarade, son vieux *copain*, et qu'il entendait qu'on le mit immédiatement en liberté. Refus de l'agent, et insistance du *pochard*. Finalement, ce dernier, qui ne voulait pas s'en aller, a rejoint son ami au *violon*.

Les oscillations atmosphériques se suivent rapidement. Hier matin, elles étaient en hausse; ce soir, *une nouvelle baisse était constatée* et au moment où cette nouvelle baisse a commencé, on a pu remarquer la formation d'un brouillard cependant peu intense. La température a subi un abaissement, et, hier soir, elle n'était que de 5°. Il est probable qu'elle va persister aussi; d'ailleurs, elle est en baisse générale.

Chronique du tir. — Voici les résultats du concours de tir, à la belle balle, offert gratuitement aux sociétaires du cercle des Carabiniers Roubaisiens: 1er prix, Joseph Waetjens. — 2e prix, Henri Buisine. — 3e prix, E. Nison. — 4e prix, G. Veuzelle. — 5e prix, Lemaire Papon. — 6e prix, Ed. Scamps. — 7e prix, A. Wibaux.

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 17 décembre 1853. Le ministre de l'intérieur accorde au Bureau de Bienfaisance un subside de 3,000 fr. sur les fonds de l'Etat. (Archives de Roubaix Q, I. (b) 1.)

17 décembre 1879. — En raison des *rigueurs* de la saison, le conseil général de la Banque de France, fait don d'une somme de 600 francs destinée à être répartie entre les pauvres de Roubaix par les soins du Bureau de Bienfaisance de la ville. (Archives de Roubaix Q. I. (b) 3.)

17 décembre 1879. — Le conseil municipal de Roubaix affecte la somme de 3,876 fr. 74 centimes, restée disponible sur le crédit inscrit au budget primitif de 1879 pour les fêtes publiques, à l'acquisition de couvertures destinées à être distribués aux indigents de la ville. (Rapport du Maire sur l'administration et la situation des affaires de la ville de Roubaix pendant l'année 1879, page 42.)

Prix du pain pour servir de règle aux boulangers. — Pain de ménage, composé de deux tiers de blé blanc et un tiers de blé roux ou macaux. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 26 c. — Pain de deuxième qualité. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 28 c — Pain blanc, composé comme le précédent, avec extraction de 35 p. *100 de son, remplacé par la même quantité de fleurs.* Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 30 c. — Pain de fleur (dit pain français), composé de fleur première qualité. Le pain de 125 grammes est taxé, à 4 c. 25. — les deux pains, à 8 50. — Les quatre pains, à 17.00. — Les huit pains, à 34.

Fait à l'hôtel de la Mairie de Roubaix, le 15 septembre 1884.

Le maire de Roubaix,
A. FAIDHERBE, adjoint.

TOURCOING

Chambre de commerce. — Elections du vendredi 19 décembre 1884. Bureau à l'Hôtel-de-Ville, salle des mariages.

CANDIDATS:

MM. C. JONGLEZ, député sortant.
Louis BERNARD, président du conseil des Prud'hommes, id.
SCALABRE-DELCOURT, président de la commission syndicale de la bourse, id.
Paul DESURMONT, ancien juge suppléant au Tribunal de commerce, id.

Cercle du Petit-Château. — La commission du cercle du Petit-Château prévient ses membres honoraires qu'une soirée bachique leur sera offerte le dimanche 28 décembre, à sept heures précises.

La section dramatique nouvellement formée fera ses débuts au cercle, dans une comédie nouvelle. Le programme sera publié ultérieurement.

Jeudi, 18 courant, à huit heures et demie, dans la salle des Orphéonistes, une soirée artistique sera donnée par M. Frédéric Trémel, le dernier des troubadours, appelé, par Victor Hugo, le poète de la guitare, et Mme Trémel, contralto et pianiste.

Le grand talent de M. et Mme Trémel assure à cette soirée beaucoup de succès.

Ce sera, pour les orphéonistes, deux heures de récréation artistique très intéressantes.

On commencera à 8 heures 1/2 précises. Les *membres honoraires sont priés d'y assister.*

Les vols de lapins continuent. Hier, M. Florent Legrand s'est plaint à la police qu'on lui avait enlevé, dans la nuit du 16 au 17, cinq lapins. Au même moment, M. Bernard Deschamps, rue du Halot, portait également plainte. Dans la même nuit on avait dévalisé sa basse-cour.

Extradé. — Jean-Eugène Carrelan, marchand de parapluies, poursuivi par le parquet de Lille pour abus de confiance, a été arrêté à Namur (Belgique).

LILLE

Le téléphone. — Une réunion générale des abonnés au téléphone, aura lieu le jeudi 18 décembre courant, à 2 h. 1/2 très précises, dans les salons de la Société industrielle, rue des Jardins. Voici l'Ordre du jour: 1° Nouvelles conditions d'abonnement et d'installation proposées par l'Etat; — 2° réductions obtenues près des divers fabricants d'appareils téléphoniques.

Chambre de commerce. — Mercredi ont eu lieu les élections supplémentaires pour la chambre de commerce. Le nombre de votants était de 51. Ont été élus: MM. Auguste Masquelier, 51 voix; Théodore Barrois, 50; Jules Decroix, 50; Henri Labbe, 50; Jules Shoutteten, 50; Léonard Danel, 50.

Trésorerie générale du Nord. — Ainsi que nous le faisions prévoir, il y a quelques jours, M. Lévylier, trésorier-payeur général à Toulon (Var), est nommé trésorier-payeur général du Nord, en remplacement de M. d'Audiffret, décédé.

Faux billets de banque. — Le secrétaire général de la Banque de France, M. F. Carré, informe le public qu'une émission de billets faux de 100 fr. (*type 1882*), *est signalée dans la région du Nord.* Les signes principaux qui permettront de reconnaître la fraude sont les suivants:

« Le papier, d'apparence jaunâtre, manque de consistance et paraît savonneux au toucher. Le texte de l'article 139 est, en grande partie illisible. Les billets émis jusqu'à ce jour portent uniformément les signes Y. 361. — 398. »

Avis aux intéressés.

Marché aux grains de Lille du 17 décembre: Blés blancs: Marées, 11; hectolitres amenés, 231; hectolitres vendus, 206; hectolitres remis, 25.

Blés macaux: Marées, 4; hectol. amenés, 69; hectol. vendus, 23; hectol. remis 46.

Prix moyen des blés blancs: De 14 fr. 50 à 17 f. 50 l'hectolitre.

Prix des blés macaux: de 14 fr. 00 à 15 fr. 00 l'hectolitre.

Vente ordinaire. Prix maintenus.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal, n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

LA QUESTION DU GAZ

MM. Desclée frères et Cie nous adressent la lettre suivante sur laquelle nous aurons à revenir:

Monsieur l'éditeur,

Nous lisons dans votre numéro du 11 courant un article relatif à notre Compagnie, dont l'auteur a certainement perdu de vue la rectification que votre journal a bien voulu publier à propos de la même question posée au conseil municipal en 1882.

Voici la lettre que nous écrivions alors et qui est restée sans réponse. Elle suffira, pensons-nous, à éclairer vos lecteurs:

« Nous lisons dans le *Journal de Roubaix* le texte d'une proposition faite au conseil municipal, *qui concerne notre entreprise d'éclairage*, *et au* sujet de laquelle nous n'avons reçu jusqu'à présent aucune communication de la part de l'administration.

» Nous croyons devoir relever aujourd'hui, en attendant une réponse plus complète, une erreur fondamentale qui est la base de cette proposition.

» En voulant interpréter l'article 45 de notre contrat, qui permet à l'administration municipale de faire réduire le prix de son éclairage au bout de 25, de 30, de 35 ans... si de nouvelles découvertes ont amené un abaissement notable dans le prix de revient du gaz, l'auteur de la proposition confond l'éclairage *public* avec l'éclairage *des particuliers*, et applique à ces deux éclairages la réduction éventuelle, tandis que l'art. 45 vise uniquement une réduction de l'éclairage *public*.

» Son texte est formel, le voici:

« *Article* 45. — Si par suite du progrès de la » science, une nouvelle découverte avait pour résultat un abaissement notable dans le prix de revient du gaz, l'administration municipale, à » moins que cette découverte ne fût l'objet d'un » brevet la mettant hors du domaine public, pourrait, à l'expiration de la 25e, de la 30e... année de » la présente concession en exiger l'application, et le *prix de SON éclairage* subirait » dans ce cas une baisse proportionnelle à cet » abaissement.

« Il s'agit donc de l'éclairage de l'*administration municipale*, c'est-à-dire l'éclairage public. Le contrat mentionne, en effet, dans ses stipulations deux sortes d'éclairage: l'éclairage *public* et l'éclairages des *particuliers*, l'éclairage public, qui est payé par l'administration municipale, qui est réglé par elle dans toutes ses parties, dont s'occupent tous les articles du contrat qui a pour but principal et pour ainsi dire unique la réglementation de cet eclairage, tandis que l'éclairage particulier n'est mentionné que dans un seul article. Quand l'administration parle de *son* éclairage, c'est donc bien de l'éclairage public qu'il s'agit.

« Il y a là évidence; mais s'il y avait doute possible, ce doute serait écarté par l'art. 41, que l'auteur de la proposition n'a certainement pas lu et qui dit:

« Le prix de l'éclairage *public*, sauf *ce qui est* » *dit à l'art.* 45 *ci-après*, est fixé pour toute la durée du bail, à deux centimes et quart par bec et » par heure », et le même article ajoute:

« Les particuliers et industriels paieront le gaz » au maximum de 28 centimes le mètre cube mesuré par compteur; l'administration du gaz aura » toutefois la faculté de faire subir à ce prix de » l'éclairage des particuliers et industriels une » hausse proportionnelle d'un centime par dix » centimes d'augmentation du prix actuel du charbon à l'hectolitre. »

» Sans plus. C'est-à-dire que pour l'*éclairage public* l'art. 41 indique formellement la réduction que pourra amener l'article 45 en cas de nouvelles découvertes, tandis que pour l'*éclairage des particuliers*, loin de prévoir une baisse possible, l'art. 41 stipule, une hausse en certain cas. Il est difficile d'être plus clair et plus formel.

» Il y a d'autres preuves encore du sens, d'ailleurs évident, de ces articles, mais nous croyons que celles-ci suffisent.

» Ce qui a sans doute donné lieu à la méprise de l'auteur de la proposition, c'est la question agitée en ce moment à Paris relativement à la Compagnie Parisienne du Gaz. Il aura désiré appliquer à Roubaix ce qui est en ce moment à Paris l'objet d'une grave contestation. Il suffit de mettre sous les yeux des lecteurs l'article du contrat de la Compagnie Parisienne pour que la différence saute aux yeux, c'est l'art. 48:

« Dans le cas où l'emploi des nouveaux procédés aurait pour résultat un abaissement notable » dans le prix de revient du gaz, la Société serait » obligée de faire profiter l'eclairage public et » *particulier* de cet abaissement de prix dans les » proportions déterminées par l'autorité administrative, toujours de l'avis du conseil municipal. »

» On voit que cet article est tout simplement le contrepied du nôtre: à Paris, on a stipulé pour l'éclairage *public* et pour l'éclairage *particulier*; à Roubaix, on n'a stipulé la réduction possible que pour l'éclairage *public*. Il est facile de voir que notre article 45 provient de l'article 48 du contrat de Paris, et qu'à Roubaix, on a expressément changé sa portée en modifiant son texte.

» On comprend facilement, du reste, que les conditions d'un contrat ne soient pas les mêmes pour Roubaix, que pour une ville de l'importance de Paris.

» Nous établirons aussi aisément et aussi complètement, dans une lettre que nous comptons adresser à l'administration municipale:

» Que les prétendues « inventions nouvelles » citées dans la proposition, sont toutes antérieures à la date de notre contrat,

» Que nous n'avons manqué jusqu'ici à aucune des obligations qui nous sont imposées,

» Qu'*aucune plainte* ne nous est parvenue de la part de l'administration,

» Que le pouvoir éclairant de notre gaz est supérieur à celui qu'il doit avoir,

» Et que loin de manquer à aucun des engagements du traité, nous avons souvent, et encore à l'heure qu'il est, été au-delà de ce que nous devons faire, de même que nous avons devancé la plupart des villes de France dans l'abaissement du prix du gaz. »

» Depuis ce que nous écrivions en 1882, nous connaissons qu'un fait nouveau dans la question, c'est le jugement du procès intenté par la ville de Paris à la Compagnie Parisienne du Gaz.

» Vous n'ignorez pas qu'il a confirmé complètement les prétentions de la Compagnie du gaz, dont le contrat était cependant, nous venons de le démontrer, infiniment moins favorable que le nôtre.

» Veuillez agréer, Monsieur l'éditeur, l'assurance de notre considération distinguée.

» DESCLÉE FRÈRES ET Cie.

» Roubaix, le 15 décembre 1884. »

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mercredi 17 décembre

Présidence de M. HEDDE.

Audience peu importante. Le tribunal, après avoir remis plusieurs affaires à huitaine, prononce les condamnations suivantes: Demaret et Able, de Lille, à trois mois de prison, pour vol; Desaux, à deux mois de prison et Capron, à un mois, pour vol; Deloval, à six jours de prison, pour mendicité; Jules Delescluse, à un mois de prison et 500 fr. d'amende, pour fraude.

M. Félix Rassos, condamné à l'amende pour diffamation envers Cormon, s'est pourvu en appel.

NORD

Le Cateau. — Une enfant de trois ans, la fille de M. Maton, boulanger, est tombée, samedi, dans un chaudron plein d'eau bouillante. Elle en a été retirée horriblement brûlée et est morte après une courte agonie.

— *L'assassinat d'Oblin.* — Nous disions, dans un précédent numéro, que l'affaire Oblin, le messager du Cateau, trouvé mort près de sa voiture, n'était pas oubliée par le parquet.

Nous en avons une nouvelle preuve: dimanche, un jeune soldat de la classe 1883, le nommé C..., né à Quiévy, du 29e d'artillerie, en garnison à Laon, a été écroué à la maison d'arrêt de Cambrai.

C... aurait tenu, dans plusieurs cabarets du Cateau, des propos le compromettant, relativement à la mort d'Oblin.

Valenciennes. — L'*Echo de la Frontière* dit, à propos de l'arrestation de Descamps dans l'affaire de Fresnes, que nous avons rapportée:

« Le fils d'un de nos confrères, M. Descamps, de Condé, a été arrêté pour avoir tiré en l'air trois coups de revolver, à la suite d'une odieuse agression tentée contre lui, dans sa propre demeure.

» *Si notre confrère, au lieu de diriger le journal le Courrier de l'Escaut*, eût dirigé un journal opportuniste, dévoué au gouvernement, au lieu d'une comparution devant le juge d'instruction, on l'eût peut-être félicité et décoré pour s'être défendu bravement contre une attaque à main armée. Au lieu de tirer en l'air, notre confrère aurait-il dû tirer sur son agresseur » ?

— Notre concitoyen M. Eleuthère Mascart, professeur au Collège de France, directeur du bureau central météorologique, vient d'être nommé membre de l'Institut.

Avesnes. — Hier, vers cinq heures du soir Victor Dufrannes, ouvrier maçon à Avenelles, étant en état d'ivresse, tira un coup de revolver devant la gare d'Avesnes.

La balle alla briser le vitrage du café Juniet et vint se loger heureusement dans le dossier d'une banquette. M. Gobert, courtier en laines à Avesnes, sortit du café et s'empara de Dufrannes, qui vint désintéresser Mme Juniet en lui remettant 10 *francs*.

Mais cette réparation ne suffisait pas à la gendarmerie, qui mit la main sur Dufrannes qui, — voyez le hasard — se trouve nanti de bijoux, montre, bracelet, etc. Et il fut constaté que ces bijoux avaient été volés à M. et Mme Sirot-Delattre d'Avesnelles.

Dufrannes, originaire de Dompierre, a une triste réputation et ne travaille pas depuis un mois. Il a été mis en état d'arrestation.

Sin-le-Noble. — On n'a pas oublié le crime horrible commis l'an dernier à Sin-le-Noble par le nommé Henri Trachet, qui assassinait sa femme dans des conditions vraiment épouvantables.

Acquitté par la cour d'assises de Douai, le malheureux avait été interné, comme atteint de folie, dans l'asile des aliénés d'Armentières.

Nous apprenons que Trachet vient de décéder dans cet établissement,

Le jury, en l'acquittant, avait bien jugé, il avait eu devant lui non un assassin, mais un pauvre fou.

Rexpoëde. — *Le brigandage.* — Un fait qui rappelle les exploits d'une bande de brigands à Wasquehal et a Mons-en-Barœul, vient de se passer à Rexpoëde. Dans la nuit de dimanche, le sieur Amand Poubleu, cultivateur, qui habite une maison située en plein champ, à environ 100 mètres du village, entendit qu'on frappait à la porte de sa cuisine. Le cultivateur, qui était au lit, descendit au rez-de-chaussée et s'apprêtait à prononcer les mots d'usage « *qui est là?* » lorsqu'il se sentit saisi à la gorge, et au même moment le canon d'un pistolet se plaçait sur son front. Deux hommes, la figure barbouillée de suie et le pistolet à la main, venaient d'enfoncer la porte. L'un d'eux, taillé en hercule, prit la parole et s'écria: « *Il nous faut ton argent ou ta vie.* »

— Je n'en ai pas, gémit le cultivateur.

— C'est ce que nous allons voir, reprit l'un des brigands.

Et aussitôt ils entraînèrent leur victime au premier étage où une lumière brûlait. Là, la dame Poubleu qui avait saisi son enfant s'évanouit en apercevant les voleurs et tandis que l'un de ces derniers maintenait le cultivateur, son pistolet sur la gorge, l'autre fracturait la garde-robe et s'emparait d'une somme de trois cents francs qui était cachée dans un jouet d'enfant. Les voleurs allaient continuer leur perquisition lorsqu'une voix se fit entendre au dehors: « *il est temps de filer!!* A ces mots, les brigands abandonnèrent leur victime plus morte que vive et lui *défendirent, sous* peine de mort, de regarder par la fenêtre. Aussitôt le départ de ces hôtes incommodes, Poubleu courut à demi vêtu chez le garde-champêtre et l'avisa de ce qui venait de se passer, mais on ne put découvrir la piste des malfaiteurs.

PAS-DE-CALAIS

Arras. — L'incident de la *Bavarde* vient d'avoir son épilogue devant le tribunal correctionnel d'Arras, qui a condamné M. Destrez, libraire à Arras, pour distribution et vente des numéros de cette infecte feuille, à 50 francs d'amende, 500 fr. de dommages-intérêts et aux dépens.

AISNE

Le sacre de Mgr Péronne, à Soissons. — Dimanche, 14 décembre, a eu lieu, dans la cathédrale de Soissons, le sacre de Mgr Péronne, Joseph-Maxence, né à Laon en 1813, chanoine titulaire de Soissons, nommé évêque de Beauvais, par décret présidentiel du 1er juillet dernier et préconisé dans le Consistoire du 13 novembre dernier.

Toutes les autorités civiles et militaires assistaient à cette importante cérémonie.

Son Exc. Mgr Langénieux, archevêque de Reims, prélat consécrateur, était assisté de son premier suffragant Mgr Thibaudier, évêque de Soissons et Laon, et de Mgr Dennel, évêque d'Arras, et prédécesseur de Mgr Péronne sur le siège de Beauvais.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 16 décembre. — Edouard Catteau, rue de Lille, 15. — Hélène Piquet, rue du Fort, cour Desurmont. — Victor Lefebvre, rue de la Gare, près de chez Goudeman

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 16 décembre. — Philomène Biervaque, 40 ans, ménagère, rue Choiseul, fort Lefebvre-Mullier, 17. — Léopold Verschueren, 52 ans, chauffeur, rue de la Chaussée, cour Contraine, 3. — Isaïe Horlans, 5 ans, rue des Filatures, cour Bus, 4. — Valentine Dutilleul, 7 mois, rue de la Barbe-d'Or, impasse de la Barbe-d'Or, 10. — Pierre Tranchant, 27 ans, tourneur en fer, rue Saint-Louis, 24. — Noël Rys, 5 mois, à l'Hôtel-Dieu.

Etat-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 16 décembre. — Marie Desreumaux, rue du Flocon. — Marie Demarque, au Chopet. — Joseph Dumortier, rue Gô. — Jeanne Haquette, rue de Paris.

DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 16 décembre. — Néant.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 16 décembre. — Néant.

Etat-Civil de Wattrelos. — NAISSANCES du 7 au 14 décembre. — Alphonse Malfait, Sapin-Vert. — Marie Leman, Sartel. — Jules Imbrecht, rue d'Audenarde. — Albert Ronsse, Houzarde. — René Delcroix, route de Leers. — Juliette Hennebaut, Vieille-Place. — Daniel Deruyck, Crétinier. — Marie Duhamel, rue de la Mairie. — Maria Desbaudrenghien, Nouveau-Monde. — Georges Delcambre, Petit-Tournai. — Zoé Merchier, Laboureur.

DÉCLARATION DE MARIAGE du 13 décembre. — Emile Dubrulle, 28 ans, tisserand et Marie Desm..., 27 ans, tisserande.

PUBLICATION DE MARIAGE DU 14 DÉCEMBRE — Edmond Duthoit, 26 ans, tisserand et Marie Destombes, 27 ans, bobineuse.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 7 au 14 décembre — Léon Lorticis, 7 ans 7 mois, Sartel. — Arthur Delemme, 74 ans, sans profession, Hautes-Voies.

Etat-Civil de Leers. — NAISSANCES du 7 au 14 décembre. — Du 8 décembre. — Alfred-Joseph Delattre.

Du 14 décembre. — Emile-Joseph Herman.

MARIAGES du 12 décembre. — Néant.

DÉCÈS du 12 décembre. — Catherine-Josèphe Dumeulin, 78 ans.

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille IMPENS-LIEVIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Marie-Louise APPERS, veuve en premières noces de Monsieur IMPENS et en secondes noces de Monsieur JANSSENS, décédée accidentellement à Roubaix, le 15 décembre 1884, à l'âge de 68 ans et 3 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le mercredi 17 courant, à 3 heures, en l'église de Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hôtel-Dieu.

Vous êtes priés d'assister aux Obits qui seront célébrés le vendredi 19 courant 1884, en l'église de Saint-Martin, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Monsieur Ferdinand-Joseph BULTEAU, administrateur de la Confrérie du Très-Saint-Sacrement. Pour la Confrérie du Rozaire, à 7 heures. — Pour la Confrérie du Très-Saint-Sacrement, à 9 heures 1/2. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 18 décembre 1884, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Dame Anne-Catherine DE PROOST, veuve de Monsieur Jean-Baptiste-Narcisse LESTIENNE, décédée à Bruxelles, le 19 novembre 1884 dans sa 6.e année, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 18 décembre 1884, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Florine-Henriette GROILLION, veuve de Monsieur Théodore SEGARD, décédée subitement à Roubaix, le 16 novembre 1884, dans sa 84e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Vous êtes priés d'assister aux Obits de Confréries que feront célébrer en l'église Notre-Dame, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Dame Sophie MATHON, épouse de Monsieur Désiré BARENNE, décédée à Roubaix, le 11 novembre 1884, dans sa 6.e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, mercredi 17 décembre, à 7 heures, la confrérie de Notre-Dame des Sept-Douleurs; à 7 heures 1/2, la confrérie des Fidèles-Trépassés; vendredi 19, à 7 heures, la confrérie du Très-Saint-Sacrement. — Les personnes qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le Journal de Roubaix (Grande édition) dans le Petit Journal de Roubaix.

BELGIQUE

La Chambre. — La Chambre a abordé mardi la discussion du budget des voies et moyens. M. Frère a prononcé un long discours.

Après avoir regretté le retour à l'ancien mode de discussion des budgets, l'ex-ministre s'est livré à des lamentations sur l'accroissement de la dette publique. Comme si le libéralisme n'était pas le seul et véritable auteur de cette situation financière!

M. Beernaert a brillamment répondu à M. Frère. Il a fait de la situation financière un exposé qui fait à la gauche et spécialement à M. Frère, la part de responsabilité qui leur revient. Le cabinet de 1878 a laissé une succession épouvantable. Voici quelques chiffres édifiants à cet égard M. Malou avait eu à gérer les finances de 1871 à 1878: pendant ces sept années, cinq avaient donné un boni, deux autres un déficit. Une troisième même, si l'on comte à M. Malou l'exercice 1878.

En 1875, le déficit était de 1,050.000 fr.

En 1877, il y eut discussion entre M. Malou qui prétendait que le déficit était de 1,500,000 fr. alors que M. Graux affirmait qu'il était de 3.560.000 fr.: l'objet de la discussion était l'emploi des fonds d'amortissement.

En 1878, le déficit est de 5,645,000 fr.

Et si nous prenons l'ensemble de la gestion financière de M. Malou, nous trouvons pour les sept années un boni total de 33 millions, soit 4,200,000 fr. de boni annuel en moyenne.

De 1878 à 1884 le déficit est devenu normal, chronique et on le voit augmenter d'année en année.

De 1879 à 1883, le déficit s'est élevé à 42,485,424 fr., et il reste à grossir ce chiffre du déficit de 1884, qui sera très probablement de 19,500,000 fr. Il serait de 23,000,000 de francs, si l'on ne tenait pas compte de la dotation d'amortissement.

Si l'on ajoute ce chiffre à celui de 1883, nous arrivons, pour les six années du ministère libéral, à un total en déficit de 65,485,000 fr., soit 11 millions par an en moyenne.

Le cabinet conservateur peut donc opposer un boni moyen de 4,200,000 fr. pour les années 1871 à 1878 à un déficit de 11 millions pour les années 1879 à 1884!

La fin de la séance a été prise par M. Frère, qui, dans une réplique colérique mais au fond très piteuse, s'est efforcé de démolir la statistique comparée si écrasante pour lui qu'a fait M. Beernaert.

Aujourd'hui, M. Jacobs et probablement M. Malou prendront la parole.

La scission de l'Association libérale. — Dans sa réunion de lundi soir, le comité de l'Association libérale a accepté les démissions. Elles sont au nombre de 341. Le comité cantonal central et le comité cantonal seront convoqués prochainement pour s'occuper des mesures à prendre en vue de l'élection du président et des membres du comité qui doivent remplacer les démissionnaires.

— Une nouvelle association libérale pour l'arrondissement de Bruxelles s'est constituée hier soir.

— Les sénateurs de Bruxelles et les anciens députés de la capitale vont adresser aux électeurs de l'arrondissement un manifeste, dans lequel ils font connaître les motifs pour lesquels ils ont donné leur démission de membres de l'Association libérale.

— L'Association libérale de Vilvorde s'est réunie, lundi soir, et a décliné son affiliation à celle de Bruxelles.

La plupart des membres ont également envoyé leur démission de l'Association de Bruxelles.

Election communale. — De nouvelles élections communales ont eu lieu hier à Hasselt. Quatre candidats libéraux et un catholique, M. Nagels, ont été élus.

Bruxelles. — On prête au général Pontus, ministre de la guerre, l'intention d'abandonner son portefeuille si, *dans un délai* de quinze jours, le projet de réserve nationale n'est pas examiné.

— M. Vivian, ministre d'Angleterre à Copenhague, est nommé ministre à Bruxelles.

— La commission nommée par le ministère pour rechercher les causes de dépréciation des sucres, et porter remède à cette situation, se réunira mercredi prochain à Bruxelles.

— *Crédit communal de Bruxelles.* — Emprunt de 6,800,000 francs (1861). 24e tirage au sort, 15 décembre 1884.

Obligations remboursables le 10 juillet 1885: Le n° 45898, remboursable par 25,000 fr. — Le n° 29134, remboursable par 10,000 fr. — Le n° 9475, remboursable par 4,000 fr. — Les numéros 45882, 51110, remboursables par 2,000 fr. — Les numéros 5038, 9421, 9431, 49711, 49715, 51127, 51152, remboursables par 1,000 fr. — Les numéros 3766, 5041, 5080, 9497, 29191, 49749, 51148, 51198, remboursables par 500 fr.

Les numéros suivants sont remboursables par 250 francs:

3702 — 3707 — 3795 — 5072 — 5084 — 5091 — 5095 — 5097 — 9427 — 9449 — 9453 — 9482 — 29160 — 29186 — 45857 — 49799 — 51112 — 51116 — 51160 — 51172.

Les numéros suivants sont remboursables par 200 francs:

3725 — 3746 — 3750 — 3763 — 3768 — 3771 — 3782 — 3783 — 3785 — 3794 — 3790 — 5024 — 5027 — 5034 — 5035 — 5036 — 5078 — 9406 — 9410 — 9212 — 9132 — 9436 — 9450 — 9451 — 9468 — 9477 — 9481 — 9495 — 29103 —